INSTRUCTIONS DE COURSE WLS TROPHY
CV MARTIGUES 24 /25 OCTOBRE 2026

1. REGLES

La régate sera régie par :

1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile2025/2028* (RCV),

1.2 Les Règles de Classe ne s'appliquent pas

2. AVIS AUX CONCURRENTS

2.1 Les avis aux concurrents seront communiqués **par le réseau WhatsApp** sur un nom qui vous sera communiqué

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons devant le Club.

4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu,

5. PROGRAMME et FORMAT DES COURSES

- **Chaque équipage sera identifié par un dossard que portera le barreur pour les deux jours de régate.**
- Cette régate se disputera en poules de 8 bateaux. (Maximum)

Chaque groupe appelé par le Comité, pourra courir 2/3 courses avant le transfert des équipages suivants. (FLY = un groupe au départ pour la course N°..)

- La composition des brassages est automatique, groupes et bateaux, et sera communiqué aux skipper par WhatsApp/papier
- Les instructions du PCC aux concurrents, sur l'eau, se fera par VHF (par exemple : course à suivre pour le groupe sur l'eau)

5.1 Samedi 24**/10/2026**

- **9H 00** : Vérification des dossiers d'inscription
- **9H 15 :** Distribution des Dossards/BRIEFFING
- **10H 00** : 1° Signal d'avertissement de la première pour le Fly1 Groupe1
- **19 H 00** : Soirée Equipages

Dimanche **25/10/2026 :**

- **9 H** Présence des équipages au Club
- **9 H30** 1°Signal d'avertissement pour le Fly 1 de la journée.

8. LES PARCOURS

8.1 Le parcours de type Banane est défini en **annexe** PARCOURS.

9. MARQUES

9.1 Les marques de Parcours sont des bouées cylindriques, siglée « EDF » de couleur ORANGE

9.2 La marque de changement de parcours bouée cylindriques, siglée « FFVoile » de couleur BLANCHE

La marque d'arrivée est une bouée « cigare » de couleur BLEUE

11. LE DEPART

11.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le coté parcours d'une bouée.

11.2 **PROCEDURE DE DEPART** (modification de la règle 26 des RCV **Procédure à 3 minutes**)

- **Pavillon Orange 2 minutes avant l'ouverture de la procédure**
- 3' Pavillon P + Pavillon JAUNE ⬆ + 1 signal sonore long
- 2' Pavillon Jaune ⬇ Pavillon ROUGE ⬆
- 1' Pavillon ROUGE et Pavillon P ⬇ Pavillon BLEU ⬆
- Départ : Pavillon BLEU ⬇ + 1 Signal Sonore
- Les autres procédures Rappel Individuel et Rappel Général seront conformes aux RCV

13. L'ARRIVEE

13.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon BLEU sur le bateau du comité de course et le côté parcours de la marque BLEU d'arrivée située au vent du bateau comité.

14. SYSTEME DE PENALITE

14.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour

15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

15.1 Pour les parcours construits, le temps cible est de **15/20'**.

15.2 Les bateaux ne finissant pas dans le délai de 6 **minutes** après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

Toute demande Réclamation sera formalisée par un Pavillon Rouge montré à l'Arrivée au Bateau du Comité de Course.

Les Réclamations seront jugées à terre lors du retour des équipages concernés.

Le délai pour déposer une Réclamation ou une demande réparation est de 15 minutes après l'arrivée à terre du groupe, signalé par le Pavillon A au mat à terre.

17. CLASSEMENT

Système de point à minima (annexe A) ;

Le dernier jour de course en cas d'égalité parfaite entre les trois premiers équipages, un « Play Off » pourra être organisé entre ces trois équipages.

19. En cas d'avarie matérielle survenue en cours de course l'équipage signalera la chose par le pavillon Blanc à disposition au moment du passage de la ligne d'arrivée.

28. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent assumera le cout des dommages éventuelles. Ce cout sera retenu sur la caution déposée

ANNEXE PARCOURS

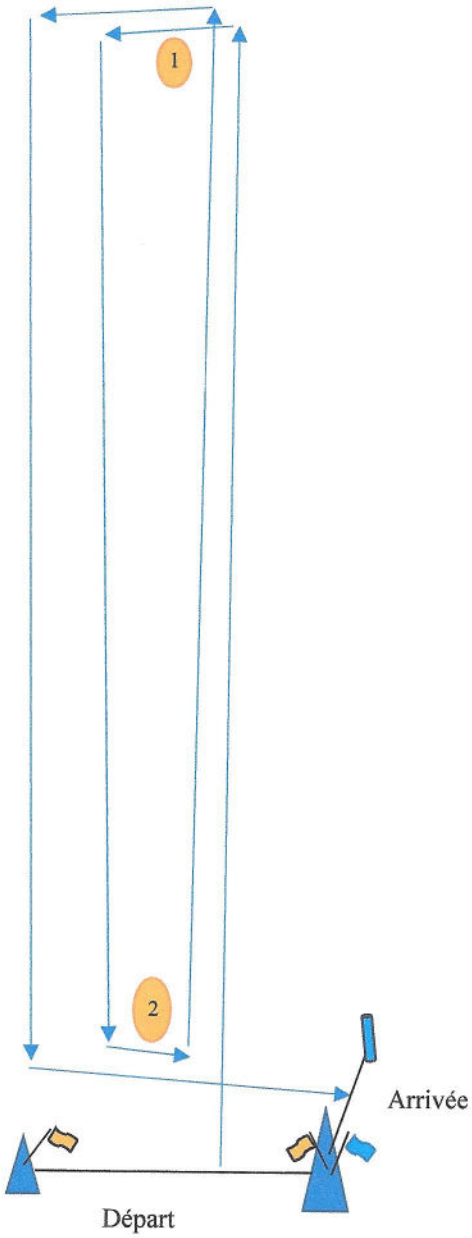

PARCOURS (Les marques sont à laisser à **bâbord**) : Départ,1,2,1,2, Arrivée